

Paris, le 7 octobre 2022

L'Ordre des médecins propose une nouvelle organisation du parcours de soins

Les difficultés de l'accès aux soins sont inacceptables tant pour nos concitoyens que pour les professionnels de santé.

Dans ce contexte, l'Ordre des médecins souhaite apporter au débat national une contribution constructive et significative dans l'objectif affirmé que chaque patient, dans chaque territoire, puisse être pris en charge par une équipe de soins primaires de proximité.

Cette proposition d'une nouvelle organisation de l'équipe de soins coordonnée centrée sur la répartition des actes entre le médecin traitant et les professionnels de santé permettra de dégager du temps médical en priorité pour les patients sans médecin traitant et/ou en ALD.

Dans chaque territoire :

- ❖ **L'équipe de soins primaires** et de proximité sera coordonnée par le médecin sous sa responsabilité quant au diagnostic, aux choix thérapeutiques et aux moyens mis en œuvre pour une prise en charge optimisée du patient.
L'équipe de soins primaires devra être la plus inclusive possible, associant les **spécialistes de second recours**, dont l'accès est une préoccupation essentielle et leur rôle dans le parcours de soins tout aussi important.
- ❖ **Le gain de temps médical** qui doit être un des objectifs principaux, sera d'autant plus conséquent si l'équipe de soins parvient à trouver une organisation qui répartira selon les compétences de chacun une partie de l'activité du médecin vers les autres professionnels de santé. Cette coordination optimisée entre les professionnels devra permettre une prise en charge des patients plus adaptée, devra permettre de faire entrer dans le soin des patients n'ayant pas de médecin traitant et prioritairement ceux en ALD. Ceci doit être un engagement fort de cette équipe de soins coordonnée.
- ❖ **Les professionnels de l'équipe de soins** s'engageront dans un fonctionnement contractuel entre eux, avec transcription et échanges de

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57

données sécurisées, et au sein de chaque territoire, chaque équipe de soins, adaptera son modèle de fonctionnement aux moyens professionnels existants.

- ❖ **L'équipe rapprochée du médecin** sera renforcée par des assistants médicaux et des infirmières de pratique avancée de spécialité adaptée aux nécessités de l'équipe et de l'environnement tant médical que médico-social.

- ❖ **Cette nouvelle organisation de la prise en charge du patient** se traduira par un transfert de certains actes habituellement réalisés par les médecins à d'autres professionnels de santé. L'activité professionnelle du médecin se trouvera ainsi impactée et il est donc impératif que le rôle du médecin au sein du territoire soit refondé, réhabilité, revalorisé et qu'outre une augmentation du nombre des patients qu'il pourra prendre en charge, une définition précise des consultations longues (niveau 2) et aussi de son rôle d'animateur de l'équipe soit pris en compte. Cette coordination devra se faire sous sa responsabilité.

- ❖ **Le dossier médical** que le professionnel de santé, membre de l'équipe, devra compléter après chaque intervention permettra un meilleur suivi, une meilleure prise en charge et permettra à chacun de sortir d'un isolement professionnel insidieux.

- ❖ L'utilisation et l'essor du **numérique en santé** devront être favorisés, tout particulièrement dans les liens entre professionnels de santé au bénéfice de la qualité de la gestion du parcours de soins personnalisé du patient.

- ❖ **Cette coordination** aura également comme objectif prioritaire de lutter contre la perte de chance en utilisant au mieux les compétences de tous les acteurs.

- ❖ **Les compétences spécifiques des autres professions de santé** devront être développées et encouragées.

L'Ordre des médecins invite fortement les médecins de territoire à s'engager dans une démarche volontaire de partenariat avec les autres professions de santé.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57